



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
LE MINISTRE DES FINANCES, LA DGRAD EN PARTENARIAT
AVEC LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE ORGANISE

La campagne de mobilisation, maximisation et canalisation des recettes générées par la PNC vers le Trésor Public

19 | DECEMBRE
2022

LIEU : PALAIS DU PEUPLE
HEURE : 14H



**ANNEXE A L'ARRETE INTERMINISTERIEL N°001/CAB/MIN/INTERSECDAC/2012 ET
N°CAB/MIN FINANCES/2012/535 DU 22 AOUT 2012 PORTANT FIXATION DES TAUX DES
DROITS ET TAXES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DE LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE**

N° Série	ACTES GENERATEURS	Taux
I	DELIVRANCE D'ATTESTATION DE PERTE DES PIECES DE BORD	
	• Personne physique	
	• Personne morale	10\$/15jours
II	TAXE DE GARDIENNAGE PAR LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE	20\$/15jours
	• Personne physique	
	• Personne morale	100\$/agent/mois
III	AMENDES TRANSACTIONNELLES POUR LA POLICE DE CIRCULATION ROUTIERE	200\$/agent/mois
1	Accélération par conducteur sur le point d'être dépassé	30 à 50\$
2	Défaut de casque de protection pour les conducteurs des motos et des passagers	20 à 35\$
3	Arrêt ou stationnement de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	40 à 60\$
4	Arrêt ou stationnement interdit	20 à 35\$
5	Changement important de direction sans avertissement préalable (sans clignotant)	20 à 35\$
6	Circulation à gauche, sur chaussée à double sens	20 à 50\$
7	Circulation en dehors de la chaussée	20 à 35\$
8	Circulation la nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	40 à 60\$
9	Circulation sans plaque d'Immatriculation	45 à 90\$
10	Conditions techniques non conformes (freins, feux, etc.)	20 à 35\$
11	Conduite avec portière ouverte	20 à 50\$
12	Conduite en état d'ivresse	50 à 100\$
13	Conduite sans permis de conduire	30 à 60\$
14	Défaut de ceinture de sécurité	20 à 35\$
15	Défaut de documents de bord	20 à 35\$
16	Délit de fuite	25 à 60\$
17	Détention/présentation des faux documents de bord	25 à 50\$
18	Domage causé à la voie publique par la faute de tout usager	50 à 100\$
19	Excès de vitesse	50 à 100\$
20	Fausse manœuvres	20 à 35\$
21	Franchissement, chevauchement d'une ligne continue	20 à 35\$
22	Gêne ou entrave à la circulation	20 à 35\$
23	Incommodassions (bruit, poussière, fumée, gaz nocif)	20 à 35\$
24	Maintien des feux de route avec véhicule en face	20 à 50\$
25	Mauvais chargement	20 à 35\$
26	Mise en fourrière de tout véhicule qui circule	20 à 35\$

27	Non respect de distance entre 2 véhicules	20 à 35\$
28	Non respect de signal « STOP »	20 à 35\$
29	Non respect des marques routières	20 à 35\$
30	Non respect des signaux lumineux	20 à 35\$
31	Non respect des signaux routiers	20 à 35\$
32	Permis de conduire non valide (sans prorogation à l'expiration)	20 à 35\$
33	Plaque d'immatriculation non conforme	20 à 50\$
34	Refus d'obtempérer	20 à 50\$
35	Refus de priorité	20 à 40\$
36	Refus de serrer à droite par conducteur sur le point d'être dépassé	20 à 35\$
37	Transport interdit d'un enfant de moins de 10 ans en place avant	20 à 35\$
38	Usage de fausse plaque d'immatriculation	45 à 90\$
39	Violation de sens unique	20 à 40\$

IV AMENDES TRANSACTIONNELLES POUR INFRACTIONS DE DROIT COMMUN (POLICE TERRITORIALE)

1	Abus de confiance	80 à 500\$
2	Abandon de famille	50 à 500\$
3	Adultère	50 à 500\$
4	Atteinte à la liberté culte	20 à 100\$
5	Attentat à l'inviolabilité des secrets des lettres	50 à 300\$
6	Banqueroute	300 à 1000\$
7	Bris de scellés	60 à 500\$
8	Enlèvement et déplacement de borne de délimitation de terrain	50 à 500\$
9	Cel frauduleux	20 à 200\$
10	Contrefaçon, falsification et imitation des signes monétaires	500 à 2000\$
11	Corruption de fonctionnaire	100 à 600\$
12	Coups et blessures	100 à 500\$
13	Culture, vente, transport, détention, consommation et trafic du chanvre à fumer	100 à 1000\$
14	Dénonciation calomnieuse	50 à 500\$
15	Destruction méchante	100 à 500\$
16	Détention, transport, trafic, vente et consommation de drogue	100 à 1000\$
17	Diffamation et injures	50 à 500\$
18	Divagation des animaux	20 à 100\$
19	Duel et provocation en duel	50 à 500\$
20	Emission de chèque sans provision	500 à 1000\$
21	Escroquerie	100 à 1000\$
22	Epreuves superstitieuses	50 à 500\$
23	Falsification des sceaux	100 à 1000\$
24	Faux en écriture	100 à 1000\$
25	Faux et refus de témoignage	60 à 500\$
26	Grivèlerie	20 à 100\$
27	Imputation dommageable	50 à 200\$

**TOUT CE QUE VOUS DEVEZ
SAVOIR SUR LES MONTANTS
A PAYER EN CAS D'INFRACTION OU
CONTRAVENTION ROUTIERE**



**BATISSONS NOTRE PAYS
EN PAYANT CORRECTEMENT
NOS AMENDES TRANSACTIONNELLES**

ANNEXE A L'ARRETE INTERMINISTERIEL N°001/CAB/MIN/INTERSECDAC/2012
ET N°CAB/MIN FINANCES/2012/535 DU 22 AOUT 2012
PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS ET TAXES A L'PERCEVOIR
A L'INITIATIVE DE LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE